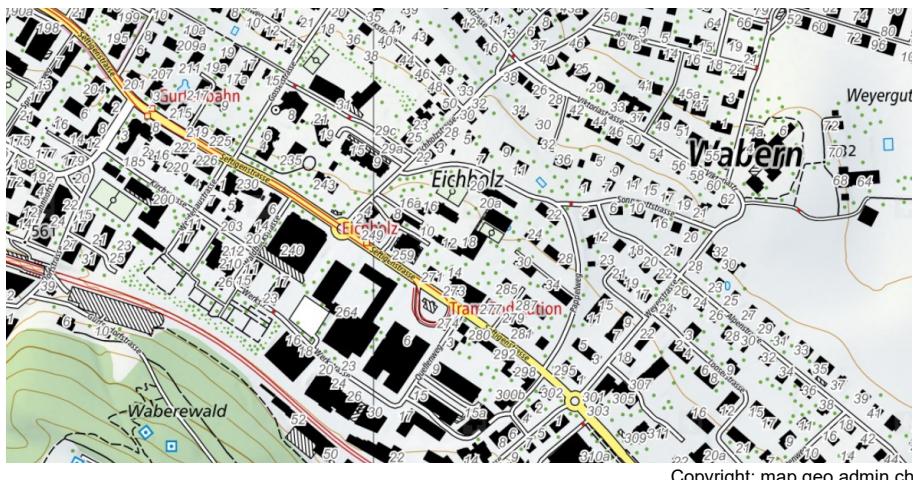


Documentation

Modèle de géodonnées minimal de la mensuration officielle

Adresses de bâtiments

faisant partie intégrante des données de la mensuration officielle



Jeu de géodonnées de base

Identificateur	228
Titre	Mensuration officielle
Base légale	Ordonnance sur la mensuration officielle (OMO), RS 211.432.2, article 6

Modèle de géodonnées minimal

Index	228.12
Titre	Adresses de bâtiments
Base légale	Loi fédérale sur la géo-information (loi sur la géo-information, LGéo), RS 510.62, article 29 ss. Ordonnance sur la géo-information (OGéo), RS 510.620 Ordonnance sur les noms géographiques (ONGéo), RS 510.625 Ordonnance sur la mensuration officielle (OMO), RS 211.432.2 Ordonnance du DDPS sur la mensuration officielle (OMO-DDPS), RS 211.432.21

Editeur

Office fédéral de topographie swisstopo
Mensuration
Seftigenstrasse 264, CH-3084 Wabern
mensuration@swisstopo.ch
www.cadastre-manual.admin.ch/fr





Communauté d'informations spécialisées

Direction	Grütter Christian, Office fédéral de topographie swisstopo
Modélisation	Eisenhut Claude, Eisenhut Informatik AG
Groupe de travail DMAV	Fierz Bernard, Amt für Raumentwicklung des Kantons Zürich Frapolli Claudio, Ufficio del catasto e dei riordini fondiari del cantone Ticino Grütter Christian, Office fédéral de topographie swisstopo Horat Stephan, Geomatik und Vermessung, Stadt St. Gallen Mäusli Martin, Office fédéral de topographie swisstopo Saugy Pierre-Alain, bbp Geomatik AG, Gümligen Spicher Florian, Service de la géomatique et du registre foncier du canton de Neuchâtel Veraguth Hans Andrea, Amt für Landwirtschaft und Geoinformation des Kantons Graubünden
Participation	Åström Boss Helena, Office fédéral de topographie swisstopo Bögli Grégoire, Office fédéral de topographie swisstopo Käser Christoph, Office fédéral de topographie swisstopo Mäusli Martin, Office fédéral de topographie swisstopo Nicodet Marc, Office fédéral de topographie swisstopo Rey Isabelle, Office fédéral de topographie swisstopo Steudler Daniel, Office fédéral de topographie swisstopo Stucki Rolf, Office fédéral de topographie swisstopo

Informations sur le document

Contenu	Le présent document décrit le «Modèle de géodonnées minimal de la mensuration officielle: Adresses de bâtiments».
Statut	Adopté par le responsable du service spécialisé Direction fédérale des mensurations cadastrales
Auteur	Grütter Christian, Office fédéral de topographie swisstopo

Historique du document

Version	Date	Remarques
1.0	3.7.2023	Première version adoptée
1.1	1.7.2024	Adaptations mineures et complément du modèle de représentation



Table des matières

1. Introduction	5
1.1. Introduction thématique	5
1.1.1. Localisation	5
1.1.2. Entrée de bâtiment	5
1.2. Origine et gestion des données	6
1.3. Relation entretenue avec d'autres données et systèmes	6
1.4. Liens	6
2. Bases pour la modélisation	7
2.1. Informations existantes	7
2.2. Conditions-cadre techniques	7
3. Description du modèle	8
3.1. Description sémantique	8
3.2. Identificateur d'objet univoque	8
3.3. Identificateur d'objet spécialisé	8
3.4. Identificateur d'objet ESID	8
3.5. Identificateur d'objet EGID	8
3.6. Identificateur d'objet EDID	8
4. Structure du modèle: modèle de données conceptuel	9
4.1. Thèmes du modèle	9
4.2. Diagramme de classes UML	10
4.3. Catalogue des objets	10
4.3.1. Domaines de valeurs (DV)	10
4.3.2. Attributs structurés	12
4.3.3. Classes et attributs	14
5. Mise à jour	18
6. Modèle de représentation	19
Annexe A Fichier modèle INTERLIS	20

Pour des raisons de lisibilité, les règles de l'écriture inclusive ne sont pas intégralement appliquées.





1. Introduction

Il convient de se référer au document intitulé «Principes de modélisation: modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV» pour bien comprendre la présente documentation.

La totalité des actes législatifs et des prescriptions en vigueur concernant la mensuration officielle est répertoriée dans le guide de la mensuration officielle destiné aux professionnels sous <https://www.cadastre-manual.admin.ch/fr/guide-mensuration-officielle>.

1.1. Introduction thématique

Le modèle de géodonnées minimal des «Adresses de bâtiments» fait partie intégrante du jeu de géodonnées de base de la mensuration officielle et décrit les caractéristiques spécifiques de ce modèle de géodonnées. La présente documentation complète le document «Principes de modélisation: modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV».

Les données des «Adresses de bâtiments» servent à établir le répertoire officiel des adresses de bâtiments et sont complétées par les données du modèle de géodonnées «Répertoire officiel des localités avec le code postal et le périmètre». Le modèle de géodonnées minimal des «Adresses de bâtiments» contient des informations sur la localisation de rues, de places, de lieux dénommés et de numéros de maison.

1.1.1. Localisation

Pour pouvoir identifier plus rapidement des adresses de bâtiments, les localités (au sens du modèle de géodonnées «Répertoire officiel des localités avec le code postal et le périmètre») sont subdivisées en groupements. Un groupement peut comprendre plusieurs localités. Le modèle de géodonnées des «Adresses de bâtiments» décrit trois formes de localisation:

- Place

Il s'agit d'une localisation faiblement étendue dotée d'une géométrie généralement circulaire dont le point initial coïncide avec le point final. Pour l'adressage de bâtiments, seul le pourtour de la géométrie revêt de l'importance.

- Rue

Elle se caractérise par une géométrie linéaire correspondant plus ou moins au milieu de la rue. Le point initial de la géométrie ne correspond pas à son point final. La localisation «rue» est subdivisée en une ou en plusieurs portions (appelées tronçons de rue). Des lacunes peuvent exister entre deux tronçons de rue, lorsqu'une place ou un lieu dénommé les sépare.

- Lieu dénommé

Il s'agit d'une localisation ayant une géométrie surfacique. La désignation de la localisation s'applique à l'intérieur de la surface. Toutes les entrées de bâtiments affectées au lieu dénommé se trouvent à l'intérieur de la surface définie.

1.1.2. Entrée de bâtiment

L'entrée de bâtiment désigne l'endroit où l'on pénètre dans un bâtiment à une adresse donnée. Dans le modèle de géodonnées des «Adresses de bâtiments», l'entrée de bâtiment est représentée par des coordonnées planimétriques et se trouve:

- à l'intérieur de la surface de l'objet associé du module «Couverture du sol» ou
- à l'intérieur de l'élément surfacique de l'objet associé du module «Objets divers».

L'entrée de bâtiment, le numéro de maison associé et l'identificateur fédéral de bâtiment (EGID) identifient l'adresse d'un bâtiment sans équivoque, conjointement avec l'identificateur fédéral d'entrée de bâtiment (EDID):



- **Numéro de maison**

Il se compose d'un numéro et d'un complément facultatif (ex.: 7a) et est attribué à une entrée de bâtiment. Les numéros de maison sont univoques au sein de leur localisation.

- **EGID**

Il s'agit de l'identificateur fédéral de bâtiment, attribué par l'Office fédéral de la statistique (OFS). L'unicité de l'identificateur est garantie via sa gestion et son attribution par le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL).

- **EDID**

Il s'agit de l'identificateur fédéral d'entrée de bâtiment, attribué par l'Office fédéral de la statistique (OFS). L'unicité de l'identificateur est garantie via sa gestion et son attribution par le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL).

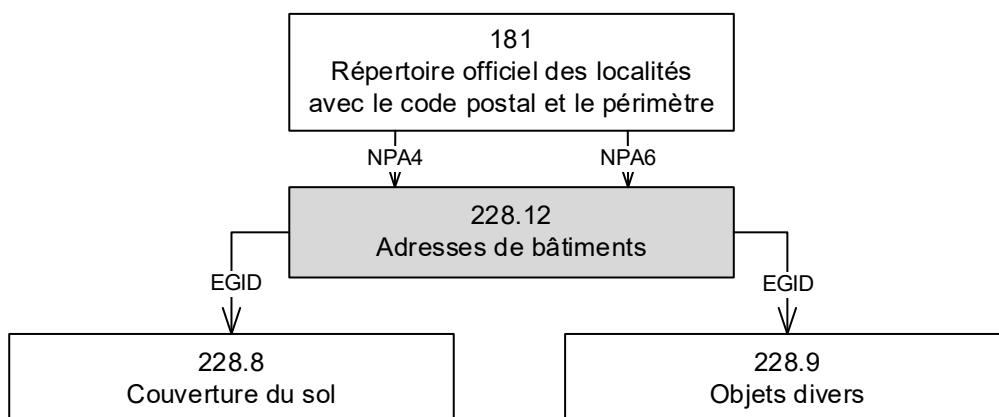
1.2. Origine et gestion des données

Le service compétent en la matière est responsable de l'attribution et de la gestion des groupements ainsi que des adresses de bâtiments. La mensuration officielle prend en charge les adresses de bâtiments approuvées par ce service.

1.3. Relation entretenue avec d'autres données et systèmes

L'adresse d'un bâtiment est déduite des données des modèles de géodonnées minimaux «Répertoire officiel des localités avec le code postal et le périmètre» et «Adresses de bâtiments» et est attribuée à un objet du module «Couverture du sol» ou «Objets divers».

Figure 1: relation entretenue avec d'autres données



Les données des «Adresses de bâtiments» servant de géodonnées de base, elles sont utilisées de bien des manières. Il est impossible de dresser la liste complète des relations entretenues avec d'autres données et systèmes.

1.4. Liens

Le jeu de géodonnées décrit fait également l'objet d'une documentation dans le catalogue des métadonnées geocat.ch. Le modèle de données conceptuel textuel est publié sous forme de fichier INTERLIS dans le registre des modèles de données de l'infrastructure fédérale de données géographiques.



2. Bases pour la modélisation

2.1. Informations existantes

Des prescriptions pour l'exécution de la mensuration officielle et pour sa publication sont édictées sur la base des actes législatifs en vigueur qui la concernent.

Les exigences définies dans la législation spécialisée, régissant en détail la modélisation du jeu de géodonnées, sont intégralement répertoriées dans le [Guide Mensuration officielle](#).

2.2. Conditions-cadre techniques

Ce modèle de géodonnées minimal utilise les modules de base de la Confédération CHBase, lesquels définissent des aspects généraux, pouvant servir dans toutes les applications. Il fait partie intégrante des données de la mensuration officielle.

Le modèle de géodonnées minimal «Adresses de bâtiments» poursuit les **objectifs** suivants:

- servir de base à l'acquisition de géoinformations pour les autorités fédérales, cantonales et communales, les milieux économiques, scientifiques et les tiers,
- permettre des modifications de l'état actuel d'une parfaite traçabilité,
- permettre l'historisation des données de la mensuration officielle,
- servir à la représentation des adresses de bâtiments dans la mensuration officielle,
- simplifier l'échange de données,
- servir de base à l'établissement et à l'entretien de la mensuration officielle,
- servir de base à l'établissement de registres officiels.

Le modèle de géodonnées minimal doit remplir les **exigences** suivantes pour cela:

- les adresses de bâtiments doivent présenter un lien géographique avec les autres données de la mensuration officielle,
- les produits et les extraits officiels prescrits par le droit doivent pouvoir être créés à partir des données,
- les objets auxquels se rapportent les données sont identifiables par l'intermédiaire d'identificateurs stables et parfaitement univoques,
- les modifications sont toujours totalement transparentes (parfaite traçabilité); chaque jeu de données est en lien avec un jeu de données dans la table de mise à jour.



3. Description du modèle

3.1. Description sémantique

Le vocabulaire spécialisé de la mensuration officielle est consultable dans TERMDAT, la banque de données terminologique de l'administration fédérale (<https://www.termdat.ch>). L'accent principal est mis sur la terminologie du droit fédéral.

3.2. Identificateur d'objet univoque

Les objets auxquels se rapportent les données des «Adresses de bâtiments» sont identifiables sans aucune équivoque au moyen d'un identificateur unique universel (Universally Unique Identifier, UUID).

3.3. Identificateur d'objet spécialisé

L'identification spécialisée des objets auxquels se rapportent les données des «Adresses de bâtiments» s'effectue via la délimitation géographique et/ou la position.

3.4. Identificateur d'objet ESID

Une adresse de bâtiment complète se compose d'une localisation et d'une entrée de bâtiment. La gestion des adresses de bâtiments est ainsi mise en place en conséquence, à la fois dans la mensuration officielle et dans le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL).

Cette gestion redondante des données requiert la prise de mesures organisationnelles. Pour pouvoir garantir l'absence de toute équivoque entre les groupements de la mensuration officielle et le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL), l'identificateur de rue (ESID) attribué par l'Office fédéral de la statistique (OFS) doit être repris, pour autant que celui-ci soit géré dans les données de la mensuration officielle. L'ESID est un identificateur d'objet (OID) parfaitement univoque.

3.5. Identificateur d'objet EGID

Si un identificateur fédéral de bâtiment (EGID) existe pour un objet de la «Couverture du sol» ou des «Objets divers», alors un objet «Entrée de bâtiment» doit être saisi avec l'EGID correspondant. L'EGID est attribué par l'Office fédéral de la statistique (OFS) et est repris par la mensuration officielle. L'EGID est un identificateur d'objet (OID) parfaitement univoque.

L'EGID étant un identificateur de bâtiment, il peut advenir qu'un seul et même EGID soit associé à plusieurs entrées dès lors que le bâtiment en possède plusieurs.

3.6. Identificateur d'objet EDID

Si l'identificateur fédéral d'entrée de bâtiment (EDID) est introduit, chaque objet «Entrée de bâtiment» s'en voit attribuer un, parfaitement univoque pour chaque bâtiment. L'EDID est attribué par le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) et est repris par la mensuration officielle.



4. Structure du modèle: modèle de données conceptuel

4.1. Thèmes du modèle

Les objets des «Adresses de bâtiments» contiennent deux catégories d'objets:

- la localisation, comprenant des attributs et des géométries linéaires ou surfaciques,
- l'entrée de bâtiment, comprenant des attributs et une géométrie ponctuelle.

Chacun de ces objets doit être pourvu d'un identificateur d'objet univoque.

Figure 2: structure des données des «Adresses de bâtiments» (trait plein = classe, pointillés = structure)

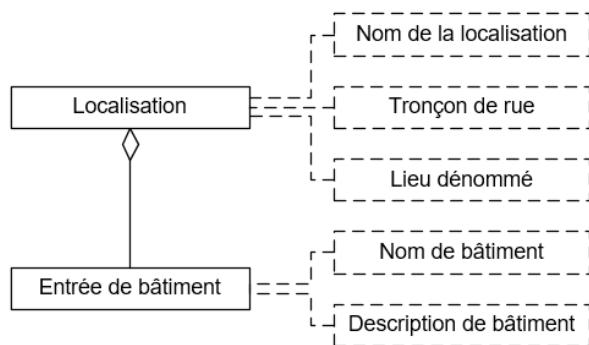


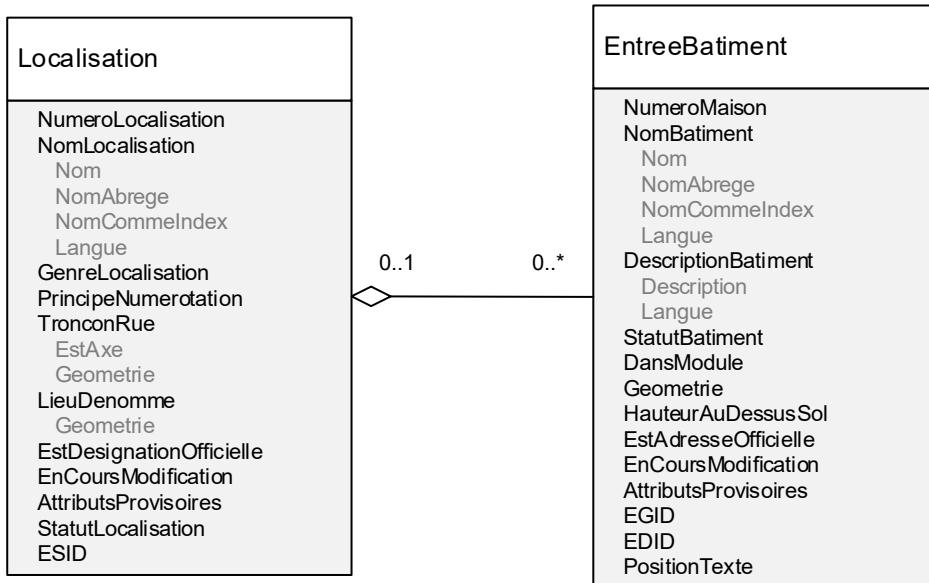
Tableau 1: contenu des objets des «Adresses de bâtiments»

Localisation	<p>Les objets de la classe «Localisation» contiennent des attributs et des données géométriques. Les objets sont identifiables via un identificateur d'objet parfaitement univoque.</p> <p>Une localisation comprend:</p> <ul style="list-style-type: none">- un nom de localisation pouvant être officiel en plusieurs langues et- une place, plusieurs tronçons de rues ou un lieu dénommé. <p>La relation entre les objets de la mensuration officielle et le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) peut être assurée par l'intermédiaire de l'identificateur fédéral des rues (ESID).</p>
Entrée de bâtiment	<p>Les objets de la classe «Entrée de bâtiment» comprennent des attributs et des données géométriques. Les objets sont identifiables par l'intermédiaire d'un identificateur d'objet parfaitement univoque.</p> <p>L'adresse de bâtiment est conjointement formée par le numéro de maison et la localisation.</p> <p>Si le bâtiment possède un nom, une désignation officielle ou s'il fait l'objet d'une description particulière, ces informations peuvent être saisies. Il s'agit alors d'informations supplémentaires relatives à l'objet.</p> <p>Pour le moment, les données des bâtiments sont gérées de manière redondante dans le Registre des bâtiments et des logements (RegBL) et dans la mensuration officielle. Pour simplifier l'échange de données, les identificateurs d'objets suivants sont affectés à l'entrée de bâtiment dans les données de la mensuration officielle en qualité de clés étrangères:</p> <ul style="list-style-type: none">- identificateur fédéral de bâtiment (EGID) et- identificateur fédéral d'entrée de bâtiment (EDID)



4.2. Diagramme de classes UML

Figure 3: diagramme de classes UML des «Adresses de bâtiments»



4.3. Catalogue des objets

4.3.1. Domaines de valeurs (DV)

Tableau 2: domaine de valeurs de l'attribut «DansModule»

Valeur	Description
couverture_du_sol	L'entrée de bâtiment fait partie d'une construction saisie dans les données du module «Couverture du sol» (§1.3).
objets_divers	L'entrée de bâtiment fait partie d'une construction saisie dans les données du module «Objets divers» (§1.3).

Tableau 3: domaine de valeurs de l'attribut «GenreLocalisation»

Valeur	Description
place	Une surface libre généralement entourée de bâtiments.
rue	Infrastructure destinée à la circulation, utilisée par des véhicules ou par des personnes, pour se rendre d'un lieu à un autre.
lieu_denomme	Zones ou aires construites, totalement dépourvues de rues ou de places.



Tableau 4: domaine de valeurs de l'attribut «PrincipeNumerotation»

Valeur	Description
pas_de_numeros	Principe de numérotation exclusivement réservé aux adresses de bâtiments dans le contexte du genre de localisation «lieu_dénomme», pour autant qu'il soit exceptionnellement permis de renoncer à l'adressage des bâtiments.
quelconque	Aucun principe de numérotation n'est défini pour l'adressage des bâtiments.
croissante	Principe de numérotation exclusivement réservé aux adresses de bâtiments dans le contexte du genre de localisation «place». La géométrie de la «place» définit le sens de rotation dans lequel la numérotation est «croissante».
impairs_a_gauche	Principe de numérotation exclusivement réservé aux adresses de bâtiments dans le contexte du genre de localisation «rue». La géométrie de la «rue» est orientée. Avec l'attribut «impairs_a_gauche», des numéros de maison impairs sont affectés au côté gauche de la rue.
pairs_a_gauche	Principe de numérotation exclusivement réservé aux adresses de bâtiments dans le contexte du genre de localisation «rue». La géométrie de la «rue» est orientée. Avec l'attribut «pairs_a_gauche», des numéros de maison pairs sont affectés au côté gauche de la rue.

Tableau 5: domaine de valeurs de l'attribut «Langue»

Valeur	Description
de	Allemand
fr	Français
it	Italien
rm	Romanche

Tableau 6: domaine de valeurs de l'attribut «StatutObjet»

Valeur	Description
projete	Le nouvel objet est saisi, mais il n'est pas encore réalisé.
reel	L'objet est réalisé et reproduit la situation actuelle.
caduc	L'objet a été démolie ou est caduc, de sorte qu'il n'existe plus.



4.3.2. Attributs structurés

Tableau 7: définition de la structure du «LieuDenomme» (cardinalité 1 = obligatoire / 0..1 = optionnelle)

Nom de l'attribut	Cardinalité	Type de données	Définition	Exigences
Geometrie	1	SURFACE WITH (STRAIGHTS, ARCS) VERTEX Coord2 WITHOUT OVERLAPS > 0.002	Surface, limite composée d'arcs de cercle et de segments de droite. Les chevauchements dans la définition de la surface ne doivent pas excéder 2 mm.	Conformément au modèle «GeometryCHLV95_V2» du registre des modèles de données «CHBase_Part1_GEOMETRY_V2.ili».

Tableau 8: définition de la structure de la «DescriptionBatiment» (cardinalité 1 = obligatoire / 0..1 = optionnelle)

Nom de l'attribut	Cardinalité	Type de données	Définition	Exigences
Description	1	Text*100	Description de la construction.	
Langue	1	DV Langue	Langue dans laquelle la description de la construction est saisie.	

Tableau 9: définition de la structure du «NomBatiment» (cardinalité 1 = obligatoire / 0..1 = optionnelle)

Nom de l'attribut	Cardinalité	Type de données	Définition	Exigences
Nom	1	Text*60	Nom de la construction.	
NomAbrege	0..1	Text*24	Nom abrégé de la construction.	
NomCommeIndex	0..1	Text*16	Nom de la construction comme index.	



Nom de l'attribut	Cardinalité	Type de données	Définition	Exigences
Langue	1	DV Langue	Langue dans laquelle le nom de la construction est saisi.	
PositionTexte	0..1	Structure PositionTexte	Position du texte du nom de la construction selon le document «Principes de modélisation: modèle de géodonnées de la mensuration nationale DMAV».	

Tableau 10: définition de la structure du «NomLocalisation» (cardinalité 1 = obligatoire / 0..1 = optionnelle)

Nom de l'attribut	Cardinalité	Type de données	Définition	Exigences
Nom	1	Text*60	Nom de la localisation (ex. rue Guillaume-Henri Dufour).	Le nom est sans équivoque au sein d'un objet «Localité» des géodonnées de base «Répertoire officiel des localités avec le code postal et le périmètre» (cf. § 1.3)
NomAbrege	0..1	Text*24	Désignation abrégée de la localisation (ex. rue GH Dufour).	Le nom abrégé est sans équivoque au sein d'un objet «Localité» des géodonnées de base «Répertoire officiel des localités avec le code postal et le périmètre» (cf. § 1.3).
NomCommeIndex	0..1	Text*16	Nom de la localisation pour un index (ex. rueGHD).	Le nom comme index est sans équivoque au sein d'un objet «Localité» des géodonnées de base «Répertoire officiel des localités avec le code postal et le périmètre» (cf. § 1.3).
Langue	1	DV Langue	Langue dans laquelle le nom de la localisation est saisi.	
PositionTexte	0..1	Structure PositionTexte	Position du texte du nom de la localisation selon le document «Principes de modélisation: modèle de géodonnées de la mensuration nationale DMAV».	



Tableau 11: définition de la structure du «TronconRue» (cardinalité 1 = obligatoire / 0..1 = optionnelle)

Nom de l'attribut	Cardinalité	Type de données	Définition	Exigences
EstAxe	1	BOOLEAN	Sert à distinguer s'il s'agit ou non d'un axe dans le cas de la présente géométrie (ex. : rues où une limite territoriale passe au milieu de la chaussée).	«TRUE» signifie que le tronçon de rue est un axe de rue. «FALSE» signifie que le présent tronçon de rue est une place ou n'est pas un axe de rue.
Geometrie	1	DirectedLine	Géométrie des localisations Place ou TronconRue.	Conformément au modèle «GeometryCHLV95_V2» du registre des modèles de données «CHBase_Part1_GEOMETRY_V2.ili».

4.3.3. Classes et attributs

Tableau 12: attributs de la classe «Localisation» (cardinalité: 1 = obligatoire / 0..1 = optionnelle)

Nom de l'attribut	Cardinalité	Type de données	Définition	Exigences
NumeroLocalisation	0..1	Text*12	Numéro de la localisation.	
NomLocalisation	1	Structure NomLocalisation	Nom officiel ou désignation du regroupement. Le nom de la localisation peut être officiel en plusieurs langues.	
GenreLocalisation	1	DV GenreLocalisation	Principe d'adressage de la localisation (selon qu'il s'agit d'une place, d'une rue ou d'un lieu dénommé).	Conformément à l'entrée pour l'objet, les géométries doivent être saisies: - dans l'attribut structuré «TronconRue» pour une place, - dans l'attribut structuré «TronconRue» pour une rue,



Nom de l'attribut	Cardinalité	Type de données	Définition	Exigences
				<ul style="list-style-type: none">- dans l'attribut structuré «LieuDenomme» pour un lieu dénommé. <p>Une combinaison de plusieurs formes de localisation (par exemple une place et un lieu dénommé) n'est pas permise.</p>
PrincipeNumerotation	1	DV PrincipeNumerotation	Règles régissant le principe de numérotation des adresses de bâtiments.	
TronconRue	0..1	Structure TronconRue	Attributs et données géométriques des genres de localisation Place et Rue.	Si «place» ou «rue» est saisi pour le «GenreLocalisation», alors la localisation doit être saisie dans l'attribut «TronconRue».
LieuDenomme	0..1	Structure LieuDenomme	Attributs et données géométriques du genre de localisation LieuDenomme.	Si «lieu_dénomme» est saisi pour le «GenreLocalisation», alors la localisation doit être saisie dans l'attribut «LieuDenomme».
EstDesignationOfficielle	1	BOOLEAN	S'agit-il d'une localisation officielle?	«TRUE» signifie que la localisation est officielle. «FALSE» signifie que la localisation n'est pas officielle.
EnCoursModification	1	BOOLEAN	Révision de la localisation en cours?	Valeur par défaut: «FALSE» «TRUE» signifie que la localisation est en cours de révision. «FALSE» signifie que la localisation est en vigueur.
AttributsProvisoires	1	BOOLEAN	Attributs saisis provisoirement?	«TRUE» signifie que les attributs sont saisis provisoirement. «FALSE» signifie que les attributs sont saisis définitivement.
StatutLocalisation	1	DV StatutObjet	Validité de l'objet «Localisation».	Pour les exigences, cf. 5.
ESID	0..1	10000000 .. 90000000	Identificateur de la localisation et clé étrangère pour l'échange de données avec le Registre fédéral	



Nom de l'attribut	Cardinalité	Type de données	Définition	Exigences
			des bâtiments et des logements (RegBL).	

Tableau 13: attributs de la classe «EntreeBatiment» (cardinalité: 1 = obligatoire / 0..1 = optionnelle)

Nom de l'attribut	Cardinalité	Type de données	Définition	Exigences
NumeroMaison	0..1	Text*12	Numéro du bâtiment	Pour les adresses officielles, l'ensemble localisation – numéro de maison doit être parfaitement univoque au sein d'une localité.
NomBatiment	0..1	Structure NomBatiment	Nom officiel ou désignation officielle du bâtiment.	
DescriptionBatiment	0..1	Structure DescriptionBatiment	Description du bâtiment.	
StatutBatiment	1	DV StatutObjet	Statut du bâtiment.	Pour les exigences, cf.5.
DansModule	1	DV DansModule	L'entrée concerne-t-elle un objet du module «Couverture du sol» ou «Objets divers»?	
Geometrie	1	Coord2	Coordonnées planimétriques de l'entrée.	Conformément au modèle «GeometryCHLV95_V2» du registre des modèles de données «CHBase_Part1_GEOMETRY_V2.ili».
HauteurAuDessusSol	0..1	-99 .. 99	Hauteur de l'entrée du bâtiment si on pénètre dans ce dernier à plusieurs niveaux au même endroit.	



Nom de l'attribut	Cardinalité	Type de données	Définition	Exigences
EstAdresseOfficielle	1	BOOLEAN	Adresse utilisée officiellement (oui) ou adresse interne (non)?	«TRUE» signifie que la localisation est officielle. «FALSE» signifie que la localisation n'est pas officielle.
EnCoursModification	1	BOOLEAN	Révision de l'entrée de bâtiment, resp. de son adresse?	Valeur par défaut: «FALSE» «TRUE» signifie que la localisation est en cours de révision. «FALSE» signifie que la localisation est en vigueur.
AttributsProvisoires	1	BOOLEAN	Saisie provisoire des attributs?	«TRUE» signifie que les attributs sont saisis provisoirement. «FALSE» signifie que les attributs sont saisis définitivement.
EGID	0..1	1 .. 900000000	Identificateur de bâtiment et clé étrangère pour l'échange de données avec le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL).	
EDID	0..1	0 .. 90	Identificateur d'entrée et clé étrangère pour l'échange de données avec le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL).	
PositionTexte	0..1	Structure PositionTexte	Position du texte du numéro de la maison selon le document «Principes de modélisation: modèle de géodonnées de la mensuration nationale DMAV».	



5. Mise à jour

Les données des «Adresses de bâtiments» renseignent sur les adresses officielles des constructions saisies dans la mensuration officielle. Les adresses de bâtiments échappent à tout effet juridique et les modifications suivantes leur donnent naissance:

- une nouvelle localisation (place, rue ou lieu dénommé) est projetée
- de nouvelles constructions sont projetées
- la localisation ou la construction voit le jour ou est modifiée.

La «modification de l'état actuel avec des objets projetés» doit être mise en place dans le «modèle de géodonnées minimal de la mensuration officielle: adresses de bâtiments». La mise à jour est décrite dans le document «Principes de modélisation: modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV».

Lien entre les classes «Localisation» et «EntreeBatiment»

Lors de la mise à jour de la localisation, il faut tenir compte de l'existence de restrictions envers les objets associés.

Tableau 14: relations entre objets liés «Localisation» et «EntreeBatiment»

Validité de l'objet	Localisation	EntreeBatiment
Projetée	«projetee»	La valeur «projetee» doit également être attribuée à tous les objets liés.
Réelle	«reelle»	Peut contenir plusieurs objets auxquels les valeurs «projetee», «reelle» ou «caduque» ont été attribuées.
Caduque	«caduque»	La valeur «caduque» est attribuée à tous les objets liés.



6. Modèle de représentation

Tableau 15: Représentation des objets de l'attribut structuré «NomLocalisation» de la classe «Localisation»

désignation	condition	symbole	description à l'échelle 1:1'000
nom localisation		<i>Localisation</i>	texte taille des caractères 9 pt fonte de caractères italique couleur RGB objet projeté 255,0,0 objet réel 0,0,0

Tableau 16: Représentation des objets de la classe «EntreeBatiment»

désignation	condition	symbole	description à l'échelle 1:1'000
numéro de maison		123	texte taille des caractères 5 pt fonte de caractères normal couleur RGB objet projeté 255,0,0 objet réel 0,0,0

Tableau 17: Représentation de l'attribut structuré «NomBatiment» de la classe «EntreeBatiment»

désignation	condition	symbole	description à l'échelle 1:1'000
nom de bâtiment		Nom de bâtiment	texte taille des caractères 5 pt fonte de caractères normal couleur RGB objet projeté 255,0,0 objet réel 0,0,0



Annexe A Fichier modèle INTERLIS

Modèle de données: https://models.geo.admin.ch/V_D/DMAV_Gebaeudeadressen_V1_1.ili